

*Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et  
de Hainaut*



Google image

Umons – Histoire du droit et des institutions – Bac 1  
Titulaire de l'UE : Mme Bourgaux  
Assistante TP : Mme Duffuler-Vialle

Année : 2017-2018

## Table des matières

<b>1. Introduction :</b>	<b>3</b>
<b>2. Contexte historique :</b>	<b>3</b>
<b>3. Les origines de la comtesse de Flandre-Hainaut :</b>	<b>3</b>
<b>4. Sa montée au pouvoir :</b>	<b>4</b>
<b>5. Son premier mariage :</b>	<b>5</b>
<b>6. Juillet 1214 Bouvines, le tournant :</b>	<b>5</b>
<b>7. Un second mariage pour assurer la succession:</b>	<b>6</b>
<b>8. Le faux Baudoin:</b>	<b>6</b>
<b>9. Ses actes :</b>	<b>7</b>
<b>10. Sa relation avec la religion :</b>	<b>9</b>
<b>11. Le domaine intellectuel :</b>	<b>9</b>
<b>12. Sa mort et succession de Jeanne :</b>	<b>9</b>
<b>13. Conclusion :</b>	<b>10</b>
<b>Annexe 1 :</b>	<b>11</b>
<b>Annexe 2 :</b>	<b>11</b>

## 1. Introduction :

« Quelle a été l'application politique de Jeanne de Constantinople ? »

Je vous présente une femme qui a marqué l'histoire du Hainaut. Il s'agit de Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut. Le travail décrit sa vie du personnage ainsi que ses actions emblématiques. Dans un premier temps, j'explique son arrivée au pouvoir pour ensuite je parle de la manière dont elle a régné, de ses politiques et des événements survenus.

## 2. Contexte historique<sup>1</sup> :

Dès le XI<sup>ème</sup> siècle, le comté de Flandre a été divisé en plusieurs cantons.

Jeanne régnait dans un système féodal. En effet, à cette époque, la Flandre et le Hainaut connurent la fusion entre le principe municipal et le système féodal qui a apporté une forte administration libérale. Les comtes ont leur bailli, une sorte de ministre responsable de la représentation du souverain en juridiction. Celui-ci apporte également des conseils pour des actes politiques.

Le commerce ainsi que l'industrie, font de la Flandre le pays d'Europe le plus fleurissant et le plus puissant.

## 3. Les origines de la comtesse de Flandre-Hainaut<sup>2</sup> :

Jeanne de Flandre et de Hainaut ainsi que sa sœur, Marguerite de Flandre et de Hainaut sont les filles du comte Baudoin VI de Hainaut connu aussi comme Baudoin IX de Flandre. Il est élu en 1204 sous le nom de Baudoin I<sup>er</sup>, empereur de Constantinople c'est-à-dire de l'Empire romain d'occident. Le père de Jeanne et Marguerite était marié à Marie de Champagne. Jeanne devient comtesse de Flandre-Hainaut de 1204 à 1244 et sa sœur, Marguerite est comtesse de Hainaut de 1244 à 1256 pour ensuite devenir comtesse de Flandre de 1256 à sa mort.

---

<sup>1</sup> WARNKOENIG, Léopold Auguste, *Histoire de Flandre et de ses institutions civiles et politiques jusqu'à l'année 1305*, Édition Hayez Tome 1, Bruxelles, 1864, p. 219.

<sup>2</sup> Voir annexe 1.

#### 4. Sa montée au pouvoir<sup>3</sup> :

Baudoin, le père de Jeanne quittait le 1<sup>er</sup> avril 1202 Valenciennes dans le but de rejoindre la Terre Sainte pour la quatrième croisade. Il avait qualifié sa femme, Marie de Champagne pour diriger ses États en son absence. Alors que celle-ci était enceinte de leur seconde fille, Marguerite, leur fille aînée, Jeanne, n'avait que deux ans. Le gouvernement de la princesse était provisoire car une fois remise de son accouchement, la comtesse prévoyait de le rejoindre. Seulement, de par les difficultés de communications, Baudoin n'avait su la mettre au courant que la croisade avait été détournée de son objectif, ainsi, au lieu de libérer Jérusalem, il s'était engagé dans une guerre contre l'empire d'Orient. Lorsque Marie de Champagne arriva à Saint-Jean d'Acre, Baudoin n'y était donc pas. Marie a contracté la peste qui avait envahi les lieux. Elle mourut avant d'avoir l'opportunité de revoir son mari. Par anticipation du départ prochain de son épouse, il avait nommé des lieutenants pour la Flandre et le Hainaut.

Baudoin IX de Hainaut et de Flandre a été sacré empereur le 16 mai 1204, lors de la bataille d'Andrinople. Peu de temps après, lors de cette même bataille, il a été fait prisonnier des Bulgares le 14 avril 1205. La nouvelle ne tarda pas à arriver en Flandre.

Alors que Jeanne n'avait que six ans, la trace de son père est perdue, il est donc considéré comme mort.

Suite à la mort de leurs deux parents, les deux jeunes filles, Jeanne et Marguerite deviennent orphelines. Celles-ci sont alors sous la tutelle de leur oncle, Philippe de Namur qui devient alors *procurator*<sup>4</sup> de Flandre et de Hainaut. Jeanne devient donc l'héritière des deux plus beaux comtés chrétiens. Le roi de France, Philippe Auguste, réussit à convaincre Philippe de Namur de lui laisser la garde des deux orphelines, lui promettant en contrepartie, la régence de la Flandre et du Hainaut ainsi que la main de sa fille. Celles-ci prennent donc le chemin vers Paris où le roi veut marier Jeanne au sire de Coucy mais son souhait ne se réalisera pas. Depuis la Flandre impériale, chaque nouveau comte doit prêter hommage à l'empereur. Suite à un oubli ou la négligence de Jeanne sur cet hommage, Frédéric II confisque ses terres, celle-ci s'est battue car deux ans plus tard, la confiscation fut annulée<sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup> TERLINDEN, Charles, *Princesses belges du Passé*, Edition Charles Dessart, deuxième édition, Bruxelles, 1943, p 33-37.

<sup>4</sup> Régent des Etats de Flandre et de Hainaut.

<sup>5</sup> DE CANT, Geneviève, *Jeanne et Marguerite de Constantinople comtesse de Flandre et de Hainaut au XIII<sup>e</sup> siècle*, Edition Racine, Bruxelles, 1995, p. 81.

## 5. Son premier mariage<sup>6</sup> :

En janvier 1212, Jeanne épouse à Paris, le prince Ferrand de Portugal, un mari qu'elle ne choisit pas et qui a 24 ans soit le double de son âge. Celui-ci, nouveau comte prêtre le serment de vassal<sup>7</sup> à Philippe Auguste et jure qu'en cas d'infidélité, il aurait le parti du Roi contre lui. Malgré les réticences des Flamands contre ce mariage, le Roi de France profite une fois de plus de la faiblesse de Philippe de Namur. Ainsi, Philippe-Auguste renforce le parti français qui soutient Ferrand et le considère comme l'homme lige<sup>8</sup> du Roi.

## 6. Juillet 1214 Bouvines, le tournant<sup>9</sup> :

Deux ans après leur arrivée dans les comtés de Flandre et de Hainaut, en juillet 1214, Ferrand se fait battre à Bouvines par l'armée de Philippe-Auguste suite à son refus d'alliance contre l'Angleterre avec Philippe -Auguste. Du à la défaite, « *Ferrand, grièvement blessé, fut considéré comme un vassal félon<sup>10</sup> et traité avec la dernière rigueur* ». <sup>11</sup> Ils l'enferment dans la tour du Louvre jusqu'en 1227. Cette bataille éveille une première brèche dans le système de la féodalité ainsi qu'une bonne victoire pour la royauté française. Le roi en profite pour imposer son autorité à des compétences auparavant réservées à ses vassaux. Jeanne se retrouve à nouveau seule à la tête des comtés de Flandre et de Hainaut à quinze ans où elle décide d'affronter l'aristocratie urbaine pour contrer les puissances des châtelains en s'appuyant sur l'exemple du roi de France.

Pour libérer son mari, Jeanne fait croire au Roi qu'elle veut divorcer, le résultat est imminent, Ferrand est mis en liberté. Peu de temps après, il décède d'une infection au niveau de la vessie, contractée en prison.

Deux ans avant sa mort, Jeanne donne naissance à une fille, qu'ils appellent Marie. Celle-ci est promise dès 1235. Marie décède en 1236 avant le mariage prévu en 1243.

---

<sup>6</sup> DERECK, Daniel, *Guillaume l'oncle (circa 1150-novembre1219). Rôle politique, fortune et descendance d'un fils naturel du comte de Hainaut Baudouin IV*, annales de carcle archéologique de mons Volume 78 1949 (revue), p. 59-60.

<sup>7</sup> Serment de fidélité.

<sup>8</sup> Selon le dictionnaire Larousse 2016 : « se disait du vassal, qui par la forme de l'hommage prêté, était plus étroitement obligé vis-à-vis du seigneur féodal que par l'hommage ordinaire. »

<sup>9</sup> MERSSEMAN, Jacques, *Etude historique sur Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut*, éditeur Bruges, Impr. de Vandecasteele-Werbrouck, Bruges, 1841, p.22-25.

<sup>10</sup> Selon le dictionnaire Larousse 2016 : « Déloyal envers son seigneur. »

<sup>11</sup> TERLINDEN, Charles, *Princesses belge...*, *op. cit.*, p. 45, cité par : « Philippe Mousket »

## 7. Un second mariage pour assurer la succession :

Suite au décès de son premier époux, Jeanne du songer à se remarier pour assurer sa succession. Se retrouvant face à l'interdiction du Roi de France de se marier avec le duc de Leicester, Simon de Montfort. En effet, Le roi s'opposait à une alliance anglaise. Elle épouse donc en 1236 Thomas de Savoie, « beau de membres mais gentilhomme de petit avoir, fier et hardi comme un lion »<sup>12</sup>. Les dernières années de la comtesse sont remplies de bonheur, la paix règne en Flandre et en Hainaut où Jeanne prolonge sa politique urbaine.<sup>13</sup>Celui-ci a apporté beaucoup de choses à la Flandre, par exemple, il développe l'agriculture et quant à elle, elle continue sa politique urbaine.

## 8. Le faux Baudoin<sup>14</sup>:

Un jour, au printemps 1225, mendiait un pseudo-ermite, il s'était fait aborder par un chevalier qui l'avait pris pour le comte Baudoin, père de la comtesse Jeanne de Constantinople. Le mendiant d'abord surpris, le contredit mais vu l'insistance du chevalier qui l'amène chez lui en le traitant comme un roi, il finit par trouver le jeu amusant et se laisse faire.

Cet évènement cause à la comtesse une perte de popularité. Malgré tout elle garde son calme face à l'imposteur jugeant « *que ce fuseau ne se devait pas démêler par force, mais par finesse* »<sup>15</sup>et l'invite à se rencontrer. Bien sûr il préfère refuser son invitation et continue sa marche triomphale. Pour donner suite à un coup monté par le roi de France, le faux-Baudoin finit par s'enfuir de Péronne et avoue son « crime » et que son vrai nom est Bertrand devant les principaux seigneurs et échevins des chefs-villes. Ceci sans la nécessité de la torture. Celui-ci est alors mis à mort.

Jeanne pardonna à tous ceux qui avaient pris parti pour l'imposteur et publie une charte le 25 aout 1225 destinée aux deux comtés.

---

<sup>12</sup> TERLINDEN, Charles, *Princesses belge...*, *op. cit.*, p. 61, cité par : « Philippe Mousket »

<sup>13</sup> TERLINDEN, Charles, *Princesses belge...*, *op. cit.*, p. 61, cité par : « Philippe Mousket »

<sup>14</sup> LE GLAY, Edward André Jane, *Histoire de Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut*, Collection europeanlibraries, 1841, p. 86-90,[En ligne], <<https://archive.org/details/histoiredejeann00janegoog>>, Consulté le 20/11/2017.

<sup>15</sup> TERLINDEN, Charles, *Princesses belges...*, *op.cit.*, p. 51, cité par « L'analyste d'Outzman ».

## 9. Ses actes :

Tout ce qu'elle apporte durant son règne est dans l'unique but de soutenir les habitants de ses deux comtés. Les mesures prises sont toujours en l'avantage de ses villes et elle démontre son intérêt permanent au développement de celles-ci.

Dans sa façon de régner Jeanne a une pensée prédominante, dans ses démarches politiques vis-à-vis du gouvernement, elle accroît le pouvoir municipal en contrebalançant l'influence de la menace sur ses comtés des hauts barons.

Elle réclame l'ordre et la paix, éléments indispensables pour une reprise des activités économiques. La population urbaine voulant également vivre en paix et relancer le commerce, Jeanne reprend la politique instaurée par son aïeul en contribuant à un nouveau système politique qui se basera à présent sur les pouvoirs communaux et plus sur les anciens liens féodaux<sup>16</sup>. Elle accorde donc des chartes et privilégie l'expansion du commerce pour ses comtés.

Elle procure des privilèges aux principales localités de ses comtés, notamment Gand dont l'influence devient de plus en plus considérable. Sa politique urbaine, établie dans le but de développer l'industrie drapière, amène une grande popularité à la comtesse. Elle est généreuse pour les églises, les abbayes, les œuvres d'assistances et les établissements de bienfaisance. C'est elle qui est à l'origine des fondations de beaucoup d'autres institutions charitables comme le célèbre « Hôpital-Comtesse » à Lille ainsi que la léproserie de Mons et les deux béguinages de Gand.

*« Comme tous les souverains de son époque, Jeanne aime parcourir ses États et séjourner dans ses différentes résidences comtales, à Lille, Valenciennes, Mons, Gand, Bruges, Courtrai... »<sup>17</sup>*

Gand est sans doute sa ville préférée avec son château des Comtes qui lui remémore toute la lignée dont elle est issue. Sans compter qu'elle et sa sœur y ont passé leurs plus jeunes années lorsque ses parents étaient partis en croisade.

Courtrai est aussi une de ses villes coup de cœur, sûrement parce que de cette ville est né plusieurs monuments sous la tutelle de son père comme l'église Notre-Dame.

---

<sup>16</sup> Selon le dictionnaire Larousse 2016 : « Régime politique et social d'Europe occidentale du X<sup>ième</sup> au XIII<sup>ième</sup> siècle et qui reposait sur la constitution du fief. »

<sup>17</sup> DE CANT, Geneviève, *Jeanne et Marguerite de Constantinople comtesse de Flandre et de Hainaut au XIII<sup>e</sup> siècle*, Edition Racine, Bruxelles, 1995, p. 84.

Que ce soit à Gand ou Courtrai, La comtesse est en parfait accord avec les échevins. Grâce au règne de la comtesse, Ypres est muni d'un nouvel échevinage ainsi que d'une réglementation pour sa foire annuelle. Cette ville réside toutes les classes sociales, les marchands, les grossistes, les grands propriétaires terriens, les artisans, les ouvriers...

Pour la première fois dans l'histoire, vers 1200 l'économie de marché a été prouvée par l'ajustement entre l'offre et la demande.<sup>18</sup> En effet, les habitants des villes en plein essors sont fournis par les producteurs et négociants.

En 1218 elle négocie avec le connétable<sup>19</sup> Michel de Harnes dans le but de racheter la châtelainie de Cassel, en contrepartie de certaines possessions personnelles de quelques villages.

Jeanne modifie aussi le système des impôts : une règle tout à fait nouvelle à l'époque ; les travailleurs seront taxés sur leurs richesses.

En 1226, déclare par un commun accord avec Arnould d'Audenaerde que toutes condamnations à l'exil rendue par l'échevinage gantois le seront par elle-même ainsi que son bailli<sup>20</sup>. C'est-à-dire que la personne exilée chassée par la ville le serait également dans toute la Flandre. De plus, en contre partie de sa protection, la comtesse Jeanne compte sur l'aide de Gand.

En 1218, la comtesse adapte les mêmes lois aux habitants de Seclin<sup>21</sup> qu'à ceux de Lille.

La comtesse lutte avec beaucoup de courage et de résolutions contre les châtelains. Une fois le procès gagné, elle établit à Bruges la fête du forestier afin d'entretenir le souvenir d'un évènement qui a consacré l'affranchissement de cette cité.

Jeanne, très attachée au développement de municipalités dans les villes de Flandre, octroie une charte en 1235 à la ville de Lille afin de spécifier le mode de nomination des responsables de la vie urbaine. L'objectif de cette charte, qui ratifie une certaine liberté à la cité, est plutôt de clarifier une organisation ayant échappé au contrôle de la comtesse. Celle-ci permet donc de renforcer son pouvoir. Avant cette charte, il existait déjà un système

---

<sup>18</sup> DESSAUX, Nicolas (dir), *Jeanne et Marguerite de Constantinople comtesse de Flandre et de Hainaut au XIII<sup>e</sup> siècle*, Somogy Edition d'art, Paris, 2009, p.16.

<sup>19</sup> Selon le dictionnaire Larousse 2016 : « Au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime, grand officier de la Couronne et commandant suprême des armées royales.

<sup>20</sup> Selon le dictionnaire Larousse 2016 : « Au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime, agent du roi de France placé à la tête d'un bailliage. »

<sup>21</sup> Commune Française dans le département du nord, en région Hauts-de-France

d'organisation de la gestion de la cité à Lille, le comte nommait par cooptation<sup>22</sup> douze échevins à vie<sup>23</sup>.

## 10.Sa relation avec la religion :

Jeanne exerce de nouvelles compétences, notamment celui des ordres religieux à la suite duquel elle dévoile son caractère et sa foi chrétienne.

Marie, fille de Jeanne et Ferrand, décédée en 1236 est inhumée dans l'abbaye cistercienne<sup>24</sup> de Marquette, qui avait été fondée en 1226 par ses parents. En effet, Jeanne faisait partie du renouveau monastique c'est pour cela qu'elle a fondé plusieurs abbayes cisterciennes, aussi bien en Flandre qu'en Hainaut.

## 11.Le domaine intellectuel :

Même si le flamand reste la langue du peuple, le français se disperse rapidement. En effet, pour les actes officiels de sa chancellerie, Jeanne choisit la langue parlée par sa cour et celle de France. Langue devenue petit à petit la langue officielle de ses États et qui remplace le latin.

## 12.Sa mort et succession de Jeanne<sup>25</sup> :

Elle a fait construire un hôtel à l'abbaye de Marquette pour s'y reposer mais Thomas de Savoie, son mari, l'a retrouvée gravement malade. Lorsque les « fisiciens » ont découvert que sa maladie était sans remède, elle décide, avec l'accord de son mari, de se faire transporter au couvent et de prendre l'habit de novice.

---

<sup>22</sup> Selon le dictionnaire Larousse 2016 : « Désignation d'un membre nouveau d'une assemblée, d'un corps constitué, etc., par les membres qui en font déjà partie. »

<sup>23</sup> France, Lille, Archives municipales de Lille, 1235 : *La charte de Jeanne de Flandre*, 2015, p.1, [En ligne ], <<http://archives.lille.fr/Document-du-moment/p259/1235-La-charte-de-Jeanne-de-Flandre>>, Consulté le 05/11/2017.

<sup>24</sup> Relative à l'ordre monastique issu de l'abbaye bénédictine de Cîteaux.

<sup>25</sup> DE FOSSA, Christophe, « Jeanne et Marguerite de Constantinople », dans *Homme et société, La libre culture*, n°61, juin 1996, p. 15.

En 1244, sur son lit de mort, elle convoque son mari, Thomas, sa sœur, Marguerite, pour discuter de son testament face à ses témoins, les dignitaires laïques et ecclésiastiques. Elle lègue à sa sœur tous ses droits et assure une richesse douaire<sup>26</sup> à son époux.

Le lendemain de la rédaction de son testament, elle est conduite à la salle du chapitre<sup>27</sup> de l'abbaye où elle confie son âme à Dieu devant toute la communauté.

En vue de sa réputation, elle est inscrite sur le ménologe<sup>28</sup> de Cîteaux le 5 décembre.

### 13. Conclusion :

Bien que parfois chaotique, son règne sur les Flandres et le Hainaut laisse à penser que sa volonté d'unification et d'équité pour l'ensemble de son peuple nous laissera l'image d'un règne positif basé sur une intention certaine de souhaiter le bien-être de ses sujets. En effet, les liens féodaux sont amoindris pour laisser place à l'émancipation des villes.

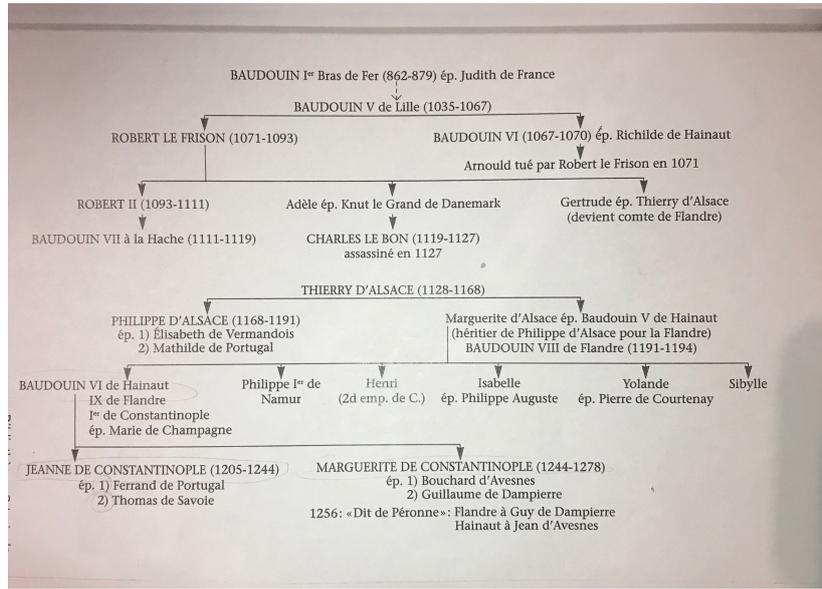
---

<sup>26</sup> Selon le dictionnaire Larousse 2016 : « Bien que le mari assignait à sa femme pour en jouir si elle lui survivait ». Ici c'est l'inverse.

<sup>27</sup> Aussi appelée salle du capitulaire, était le lieu où se réunissait la communauté d'une abbaye quotidiennement.

<sup>28</sup> Selon le dictionnaire Larousse 2016 : « Dans le rite byzantin, recueil de brèves notices historiques sur les fêtes et les saints de chaque jour dans l'ordre du calendrier ».

## Annexe 1<sup>29</sup> :



## Annexe 2<sup>30</sup> :



<sup>29</sup> DE CANT, Geneviève, *Jeanne et Marguerite de...*, op. cit.

<sup>30</sup> DESSAUX, Nicolas (dir), *Jeanne et Marguerite de...*, op. cit.

## Bibliographie :

1. TERLINDEN, Charles, *Princesses belges du Passé*, Edition Charles Dessart, deuxième édition, Bruxelles, 1943.
2. DESSAUX, Nicolas (dir), *Jeanne et Marguerite de Constantinople comtesse de Flandre et de Hainaut au XIII<sup>e</sup> siècle*, Somogy Edition d'art, Paris, 2009.
3. DE CANT, Geneviève, *Jeanne et Marguerite de Constantinople comtesse de Flandre et de Hainaut au XIII<sup>e</sup> siècle*, Edition Racine, Bruxelles, 1995
4. LE GLAY, Edward André Jane, *Histoire de Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut*, Collection europeanlibraries, 1841, [En ligne], <<https://archive.org/details/histoiredejeann00janegoog>>, Consulté le 20/11/2017.
5. MERSSEMAN, Jacques, *Etude historique sur Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut*, éditeur Bruges, Impr. de Vandecasteele-Werbrouck, Bruges, 1841.
6. France, Lille, Archives municipales de Lille, *1235 : La charte de Jeanne de Flandre*, 2015, [En ligne ], <<http://archives.lille.fr/Document-du-moment/p259/1235-La-charte-de-Jeanne-de-Flandre>>, Consulté le 05/11/2017.
7. DE FOSSA, Christophe, « Jeanne et Marguerite de Constantinople », dans Homme et société, *La libre culture*, n°61, juin 1996, p. 15.
8. QUICHERAT, Jules, *Histoire de Jeanne de Constantinople comtesse de Flandre et de Hainaut*, par Edward Le Glay. In : Bibliothèque de l'école des chartes. 1842, tome 3. Pp. 295-296, [En ligne], <[http://www.persee.fr/doc/bec\\_0373-6237\\_1842\\_num\\_3\\_1\\_451672](http://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1842_num_3_1_451672)>, Consulté le 08/11/2017.
9. DERECK, Daniel, *Guillaume l'oncle (circa 1150-novembre1219). Rôle politique, fortune et descendance d'un fils naturel du comte de Hainaut Baudouin IV*, annales de carcle archéologique de mons Volume 78 1949 (revue)
10. WARNKOENIG, Léopold Auguste, *Histoire de Flandre et de ses institutions civiles et politiques jusqu'à l'année 1305*, Édition Hayez Tome 1, Bruxelles, 1864.
11. DERLMAIRE, Bernard. DE CANT, Geneviève, *Jeanne et Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut AU XIII<sup>e</sup> siècle*, préface de R. Pernoud, 1995. In : Revue du Nord, tome 82, n°334, Janvier-mars 2000. P. 209 ; [En ligne], <[http://www.persee.fr/doc/mord\\_0035-2624\\_2000\\_num\\_82\\_334\\_2993\\_t1\\_0209\\_0000\\_2](http://www.persee.fr/doc/mord_0035-2624_2000_num_82_334_2993_t1_0209_0000_2)>, Consulté le 08/11/2017.